



### **Contexte général**

Alors que la pandémie de Covid-19 continue de frapper durement notre pays, le gouvernement se montre toujours aussi peu capable de proposer à la population des mesures protectrices adaptées. Beaucoup de nos concitoyen·nes sont frappé·es par le chômage, le nombre de personnes concernées par la pauvreté augmente et de nombreux territoires se trouvent dans des difficultés accrues du fait de la crise sanitaire. Pourtant, la préoccupation première du gouvernement, après avoir fait prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février – qui induit des restrictions importantes des libertés publiques – est de mettre en discussion, des projets de loi aux objectifs sécuritaires ! Pour exemple, la loi dite de « sécurité globale » comporte plusieurs mesures qui vont restreindre les libertés publiques. L'article 24, pour ne citer que lui, limite même dans sa version amendée, le droit de filmer la police en opération, empêchant toute dénonciation de dérives ou de violences policières, remettant en cause même la liberté de la presse. Cet article est examiné alors que, quatre jours avant son passage devant l'Assemblée Nationale, lors d'une mobilisation contre celui-ci, 33 interpellations ont eu lieu et cinq journalistes ont été bousculés, molestés ou mis en garde à vue ; pourtant ils avaient seulement exercé leur métier. La semaine précédente, des lycéen·nes étaient malmené·es alors qu'ils se rassemblaient pour revendiquer d'étudier dans des conditions sanitaires protectrices... Plus récemment, quelques heures avant le vote de la loi Sécurité globale à l'Assemblée, les forces de l'ordre ont démantelé très violemment un camp de migrant·es place de la République à Paris, preuve supplémentaire qu'il faut retirer cette loi. Malgré la forte opposition à ce texte (syndicats, associations de journalistes, associations et collectifs de défense des droits humains, ainsi que la Défenseuse des droits, Claire Hédon, l'ONU, la Commission nationale consultative des droits de l'homme), le gouvernement persiste. En matière de politique sociale, il ne répond pas aux besoins des citoyen·nes. Aucune mesure n'est prise pour diminuer la pauvreté, améliorer les conditions des plus précaires, renforcer les services publics et répondre à l'urgence écologique...

### **Conditions sanitaires dans les établissements scolaires**

La reprise début novembre s'est faite dans un contexte de reprise épidémique ayant entraîné la mise en place d'un confinement dans le pays et d'un protocole soi-disant renforcé dans les établissements scolaires. La limitation du brassage et la distanciation physique ne devaient l'être que si elles étaient matériellement possibles ! Publié à la dernière minute, ce protocole n'a, dans bien des établissements, pas pu être mis en œuvre avant le 9 novembre. S'il est essentiel que les établissements scolaires restent ouverts, cela ne peut se faire au détriment de la santé des personnels et des usagers. Or, dans de nombreux établissements, en raison d'effectifs de classes importants, d'un bâti scolaire inadapté, du manque de moyens en personnels (agents des collectivités territoriales, AED, CPE, AESH, personnels enseignants), la mise en œuvre du protocole n'a pas répondu à la réalité de la situation. Face à ces simulacres de protection, personnels et lycéen·nes n'ont eu d'autres choix que d'exprimer leur colère. L'annonce de la grève sanitaire du 10 novembre et les mobilisations menées précédemment ont contraint le Ministre à annoncer la possibilité, pour les lycées, de réduire jusqu'à 50 % le temps de présence des élèves et de limiter ainsi les effectifs dans ces établissements. Le Recteur de l'Académie de Nantes nous a assurés, lors du dernier CTA du 13 novembre, que tous les lycées qui faisaient cette demande obtenaient un accord. Néanmoins, si ces annonces constituent une première réponse positive, elles laissent de côté les collèges qui, pour un certain nombre, rencontrent les mêmes difficultés que les lycées dans la mise en œuvre du protocole. Les dispositifs « une salle, une classe » qui sont parfois mis en place montrent bien les carences du bâti scolaire et les manques de personnels et de matériels dans les établissements. Une nouvelle fois, faute de cadrage national et de moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, les décisions ont été renvoyées au local, laissant chaque équipe trancher entre impératifs sanitaires et pédagogiques sans réelle expertise, créant parfois des tensions entre les personnels dont les priorités peuvent être différentes. Cette mise en place de choix locaux conduit à des inégalités graves entre les élèves renforçant la concurrence entre établissements : ce n'est pas acceptable !

Pour faire face à la situation sanitaire, le SNES-FSU de Nantes demande :

- des effectifs limités, au collège comme au lycée avec les moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité pour tou·tes ;
- des allègements de programmes qui sont indispensables compte-tenu des conséquences du confinement de l'an dernier et de la situation actuelle ;
- que le calendrier et les modalités d'examen soient aménagés, afin de maintenir l'égalité de traitement entre les élèves, bien mis à mal par les conditions d'apprentissage depuis deux ans ;
- des recrutements d'agents territoriaux, de personnels de vie scolaire et d'enseignant·es pour assurer les remplacements, réduire les effectifs et améliorer l'entretien des locaux ;
- les 1800 suppressions de postes prévues au budget 2021 soient annulées ;
- le jour de carence soit être abrogé car il pénalise les agents publics.

## **Hommage à Samuel Paty**

La CAA du SNES-FSU de Nantes se tient après l'odieux assassinat de notre collègue d'histoire-géographie, Samuel Paty, alors qu'il exerçait son métier. Ce tragique événement a remis sur le devant de la scène le rôle fondamental de l'école publique et laïque pour faire accéder chaque élève à la capacité de se former un jugement de manière autonome. Fortement choqués, les personnels souhaitaient lundi 2 novembre rendre un hommage solennel à leur collègue et bénéficier d'un temps banalisé afin de partager leur émotion et de préparer le retour devant les élèves collectivement. L'horaire annoncé pendant les vacances d'automne, de 8h à 10h, négocié avec les organisations syndicales, répondait *a minima* à cette attente. Au dernier moment, dans les médias, le Ministre a, en annulant ce moment indispensable sous des prétendus motifs sécuritaires, saboté ce temps de concertation et montré, une nouvelle fois, son profond mépris des personnels. Seules ont été maintenues la lecture d'une lettre de Jean Jaurès et une minute de silence, qui n'a souvent pas pu être effectuée collectivement comme nous le demandions. Dans de nombreux établissements de notre académie et ailleurs, les personnels ont dû avoir recours à la grève, à des débrayages ou à des heures d'information syndicale pour pouvoir se réunir en début de journée.

Cet attentat a suscité de nombreuses marques de soutien aux personnels de l'Education Nationale. Il est indispensable de ne pas en rester aux paroles, mais de passer aux actes : Jean-Michel Blanquer a déclaré soutenir les personnels, mais est également le Ministre qui musèle leur parole dans la loi dite « Ecole de la confiance ». Dans le même temps, les quatre enseignants (« 4 de Melle ») qui ont contesté les réformes Blanquer ont été lourdement sanctionnés. Les mesures et procédures engagées contre tous les personnels doivent être stoppées, la répression syndicale cesser (lycée Balzac à Paris, lycée Mauriac à Bordeaux notamment).

Les révélations sur le rôle qu'auraient joué certains membres du Ministère de l'Education Nationale et des hauts fonctionnaires des rectorats dans le financement et le fonctionnement du syndicat « Avenir Lycéen », si elles sont avérées, affectent les fondements même de la démocratie et des valeurs de la République. L'État et ses instruments auraient été utilisés au profit d'intérêts particuliers, et non au service de l'intérêt général et la démocratie lycéenne bafouée. Toute la transparence doit être faite sur cette affaire et, si les faits dénoncés étaient confirmés, des mesures prises. La persistance de l'attitude méprisante du Ministre et l'accumulation de ses provocations posent le problème de sa légitimité : il doit démissionner.

## **Education prioritaire**

Le Ministre de l'Education porte une réforme de l'Education Prioritaire qui se concrétise par une expérimentation en 2021-2022 dans trois académies : Aix-Marseille, Lille et Nantes. Pendant la durée de cette expérimentation, le réseau des REP et REP+ ne sera pas modifié. Le projet ministériel vise à prendre en compte des « territoires oubliés » (écoles orphelines, ruralité, lycées professionnels et quelques lycées généraux et technologiques). Se mettraient en place des contrats éducatifs locaux (élaborés au niveau rectoral) et pourraient concerner des écoles ou établissements actuellement non classés. L'audience ministérielle accordée à la FSU n'a apporté que peu de réponses aux nombreuses questions posées par cette expérimentation. Si elle devait se généraliser, on peut craindre la disparition du pilotage national de la carte de l'Education Prioritaire et de ses critères nationaux, ainsi qu'une délabellisation des établissements concernés. Le SNES-FSU de Nantes dénonce cette différenciation annoncée dans le traitement des établissements et des personnels : quand il n'y a plus de règles communes, on ne peut plus les invoquer pour se défendre et l'arbitraire s'installe de lui-même.

## **Une « revalorisation » ?**

Soutenir les personnels, c'est aussi reconnaître leur engagement et leur professionnalisme par des salaires décentes. A ce titre, les annonces sur la « revalorisation » tant vantée dans les médias par le Ministre sont indécentes. 69 % des professeur-es titulaires ne seront pas augmenté-es en 2021. Pour celles et ceux qui le seront (pas avant mai), les sommes obtenues ne permettront pas de rattraper les pertes de ces dernières années. Le scénario retenu par le Ministre prévoit pour un professeur certifié au 5ème échelon une augmentation 49,83 euros nets/mois. Rien que pour rattraper l'effet de l'inflation, il faudrait une augmentation de 234 euros/mois pour un certifié au 5ème échelon. C'est donc seulement un rattrapage de 20 % de ce qui a été perdu par l'inflation en 10 ans qui est proposé ! Pour les professeur-es au-delà de l'échelon 8, rien n'est prévu. Or, pour un-e professeur-e certifié-e au 8ème échelon, il faudrait une augmentation de 275 euros par mois. Le projet du Ministre oublie quantité de catégories : rien n'est prévu pour les AESH, les AED et les PSY-EN. Il prévoit d'améliorer les débuts de carrière alors même qu'il réduit les recrutements, ce qui ne coûtera pas grand-chose. Le SNES-FSU de Nantes rappelle que la seule revalorisation possible est celle du dégel du point d'indice et de son augmentation.

Quant à la pseudo prime d'équipement de 150 euros, les professeur-es documentalistes et les CPE en sont exclu-es ! Les professeur-es documentalistes (qui peuvent assurer les fonctions de référent-e numérique) ne seraient-ils-elles donc plus professeur-es ? ! Quant aux CPE, cette privation de la prime montre bien la conception que le Ministre se fait de leur métier ! Le SNES-FSU de Nantes s'oppose au décrochage des équipes pédagogiques par des règles distinctes et demande que les CPE et les professeur-es documentalistes bénéficient de la prime d'équipement, comme tou·tes les enseignant-es.

Concernant les AESH, après trois années de demandes répétées par les élu-es tant à la CCP qu'au CTA, le Rectorat de Nantes va enfin entamer des discussions pour revoir les modalités de ré-évaluation des salaires des AESH dans notre académie afin de mieux valoriser l'ancienneté des agents. Le SNES de Nantes interviendra, au sein de la FSU, pour obtenir la meilleure revalorisation possible pour les AESH.

## **Dialogue social en berne dans notre académie**

La loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » a entraîné la suppression du regard paritaire sur les opérations de mobilité et de promotion renforçant l'opacité, le manque de transparence et contribuant chez nos collègues à l'incompréhension de nombreuses décisions les concernant. Dans notre académie, les effets néfastes de cette loi se conjuguent à un dialogue social difficile avec le Recteur. De nombreux courriers et courriels restent sans réponse, une alerte sociale a été déposée dans le cadre de la grève sanitaire du 10 novembre au niveau académique par la FSU, afin d'obtenir des réponses aux courriers que nous avons envoyés. Une audience a eu lieu et nous a permis de porter nos demandes et d'obtenir quelques maigres réponses sur la situation sanitaire dans notre académie. La FSU a également insisté pour que des réponses à nos questions nous soient adressées : les quelques échanges qui ont eu lieu depuis cette audience semblent montrer que nous avons été entendus.

## **Retraités-es**

A l'appel du « Groupe des 9 », la journée d'action nationale des retraités du 17 novembre a été l'occasion de manifester notre opposition aux mesures préconisées par le rapport Vachey concernant la 5ème branche de la sécurité sociale et en particulier le financement et la gestion. Le financement ne serait plus basé essentiellement sur les cotisations sociales et prévoirait des régressions majeures en particulier l'augmentation de la CSG des retraités (780 millions) et de leur impôt au travers de la diminution de l'abattement sur les revenus (1,5 milliard). La gestion non paritaire au travers de la CNSA qui n'a pas le pouvoir sur l'ensemble des financements et qui, étant soumise à une obligation d'équilibre, aboutirait à une baisse des prestations et un recours à l'assurance privée. C'est la continuité de la politique d'assèchement des recettes de la Sécu et de l'ensemble des services publics.

## **Actions**

La section académique du SNES-FSU de Nantes :

- reste aux côtés des collègues la sollicitant pour toutes les questions liées au protocole sanitaire. Elle les incite à interpeller les IPR et les IG pour exiger la révision du calendrier et des programmes des examens ;
- tenir des HIMS et des AG pour informer les personnels sur la soi-disant revalorisation qui n'en est pas une. Les sections départementales et la section académique peuvent être sollicitées pour l'animation de ces réunions et la diffusion des outils élaborés ;
- appelle à participer à la campagne sur la place de l'Education, mise en place par le SNES, avec la FSU et aux journées thématiques (salaires, conditions de travail, effectifs) qui se tiendront dans les prochaines semaines selon des modalités d'actions diversifiées (grèves, rassemblements dans le respect des règles sanitaires, etc.). Ainsi, le 1<sup>er</sup> décembre, journée de la conférence sur le métier d'enseignant au 21ème siècle organisée par le Ministre de l'Education Nationale et journée de restitution du sondage de la FSU, elle appelle également à participer partout au rendez-vous national d'action.
- Dans le contexte particulier et difficile vécu par les personnels de vie scolaire, qui sont en première ligne, elle appelle les AED à faire valoir collectivement leurs droits, à poursuivre et renforcer les mobilisations (grèves, rassemblements, etc.), et ce, dès le 1<sup>er</sup> décembre ;
- appelle, afin de construire une grève dans le cadre intersyndical en janvier 2021 ;
- appelle à participer aux actions organisées, partout dans l'académie, le mercredi 25 novembre 2020 dans le cadre de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes ;
- appelle à participer aux rassemblements contre la loi dite de « sécurité globale ».

*Adopté à l'unanimité.*